



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Ajustement des espaces forestiers face au changement climatique

Question écrite n° 15308

Texte de la question

Mme Caroline Janvier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire au sujet de l'adaptation des espaces forestiers au changement climatique dans le cadre de la transition écologique, particulièrement sur le territoire de la Beauce, dans le département du Loiret. L'association Arbres-en-Beauce, qui permet la meilleure gestion des forêts et l'aménagement du territoire beauceron, souhaite alerter sur un certain nombre de sujets en lien avec la stratégie nationale « renouvellement forestier » pour 2030. Dans le cadre de cette stratégie nationale, des subventions sont versées aux propriétaires forestiers publics et privés en faveur de la lutte contre le changement climatique. Dans l'hypothèse où les forêts hétérogènes doivent être conservées et protégées du fait de leur captivité de carbone et dans l'intérêt de la protection de la biodiversité, une mesure de protection particulière des forêts hétérogènes est-elle prévue par ces mesures ? À l'heure où les catastrophes naturelles sont de plus en plus fréquentes (notamment à cause du changement climatique), les acteurs forestiers constatent que les forêts à régénération naturelle y sont davantage résistantes et que, de plus, elles disposent d'une grande capacité de stockage de carbone. Néanmoins, dans l'objectif d'améliorer et de renforcer la résilience des forêts d'ici à 2030, 40 % des plantations sont encore mono-essences, ce qui défavorise fortement la régénération naturelle des espaces forestiers et donc la propagation de ce type de forêt, pourtant pilier de la stratégie de transition écologique. Par conséquent, le Gouvernement doit soutenir cette problématique dans son Plan national forestier pour 2030. Si les arbres contribuent fortement à la lutte contre le changement climatique, ils sont également source de bien-être à toutes échelles pour les citoyens à proximité. Cependant, l'association relève qu'un grand nombre de villages ne bénéficient d'aucune présence forestière proche, ou bien que les interactions avec celles-ci sont si pauvres qu'elles ne permettent d'en tirer aucun bénéfice quelconque. L'association souhaite donc appeler le Gouvernement à renforcer les liens entre les citoyens et les forêts dans l'intérêt du développement durable ; et dans un souci de santé publique, d'accessibilité aux espaces naturels et de soutien aux plantations locales. Enfin, en continuité des principes de la « trame verte » faisant référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres, l'aménagement de l'autoroute A10 doit être réétudié car représente une réelle barrière à la circulation de la faune en séparant deux massifs forestiers. Les associations beauceronnes attendent alors du Gouvernement des projets d'aménagement avec l'entreprise Vinci afin de sécuriser cette autoroute en répondant aux enjeux fauniques (construction d'écoponts et écoducs). Elle souhaite connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Janvier](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15308

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 20 mai 2024

Question publiée au JO le : [20 février 2024](#), page 1064

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)